

417868-2026 - Competition

France – Sports facilities operation services – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE MULTI-RAQUETTES DU SITE DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA
OJ S 116/2026 18/06/2026
Contract or concession notice – standard regime
Services

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Email: syndicats.mixtes@landes.fr

Legal type of the buyer: Body governed by public law

Activity of the contracting authority: General public services

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE MULTI-RAQUETTES DU SITE DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Description: La présente convention porte sur l'exploitation, la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du complexe Multi-raquettes du site du Golf de Moliets-et-Maâ. Il s'agit d'une procédure ouverte soumise aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT. Le présent contrat prend effet à compter du 1er janvier 2027 et s'achèvera la 31 mai 2040. Sa durée globale est de 13 ans et 5 mois. La durée de la concession est réputée permettre l'amortissement des travaux réalisés par le Concessionnaire. Elle a également été déterminée afin de coïncider avec l'échéance du contrat de délégation de service public du golf conclu avec le Groupe Résonance (1er juin 2025 – 31 mai 2040), permettant au Syndicat Mixte d'appréhender la gestion globale du site à l'échéance des deux contrats. Le délégataire aura en charge les missions suivantes : - La gestion et l'exploitation de l'ensemble des équipements mis à disposition (courts couverts et extérieurs, Club House Tennis, bâtiments annexes) ; - La conservation d'une dominante « tennis » sur le site, avec la volonté de développer des activités sportives et de loisirs complémentaires : les candidats proposant librement les activités complémentaires au regard de leur projet, dans le respect des contraintes de service public définies ci-après ; - La réalisation des investissements nécessaires à la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du site ; - La perception des recettes d'exploitation auprès des usagers et, le cas échéant, de tiers ; - Aucune participation financière du Syndicat Mixte n'est prévue. Le Concessionnaire exerce l'activité à ses risques et périls, et se rémunère exclusivement par les recettes d'exploitation des activités concédées, les recettes liées aux activités annexes autorisées et d'une manière générale, toutes les recettes liées à l'exploitation du service objet de la concession. Le Concessionnaire devra présenter un numéro d'affiliation à la Fédération Française de Tennis (FFT). Cela peut nécessiter l'installation d'une association sportive. Au-delà de l'affiliation institutionnelle, le Concessionnaire est tenu de mettre en place un partenariat structurel avec le Comité départemental des Landes de Tennis (FFT). Afin de permettre aux candidats d'apprécier les caractéristiques des locaux, le Syndicat organise pour les candidats qui le souhaitent une visite du site. Les candidats sont invités à prendre contact avec le Syndicat pour en fixer la date par courriel à l'adresse suivante : syndicats.mixtes@landes.fr Au cours de cette visite, il ne sera répondu à aucune question des

candidats. Les candidats sont informés que plus aucune demande de visite ne sera acceptée par le Syndicat à compter du Lundi 6 juillet 2026 – 12h00. Le lieu de rendez-vous sera fixé sur le site.

Procedure identifier: 1a0570d8-b4d5-453d-8fac-2a0b724a7d6e

Internal identifier: CONCESSION-TENNIS-MOLIETS-2026

Type of procedure: Other multiple stage procedure

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 92610000 Sports facilities operation services

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Landes (FRI13)

Country: France

2.1.4. General information

Additional information: Le Délégitaire s'engage à consacrer un minimum de 5 % du volume de ses propres achats de biens et services à des entreprises sociales inclusives, notamment des structures relevant de l'insertion par l'activité économique, des entreprises adaptées ou des ESAT. Le Concessionnaire pourra s'attacher les services d'un facilitateur ou d'un service spécialisé pour l'accompagner dans cette démarche. Afin de promouvoir le territoire des Landes dans lequel s'inscrit le site tennistique de Moliets, le Concessionnaire s'engage à adhérer à la marque de territoire « Landes, Terre des Possibles », ou toute marque équivalente, permettant de faire rayonner les Landes au-delà de ses frontières. Les candidats précisent leurs engagements en matière de préservation de l'environnement et de promotion du territoire dans leur offre. Les activités de petite restauration, de bar et d'animation constituent des activités accessoires à l'activité sportive principale du complexe multi-raquettes. Elles ne sauraient représenter la part prépondérante du chiffre d'affaires du Concessionnaire et doivent demeurer au service et en soutien de l'exploitation sportive du site. Afin de garantir la cohérence d'ensemble du site et de prévenir tout conflit d'usage ou de concurrence déloyale avec le délégataire du golf, le Concessionnaire a l'obligation de conclure, dans un délai de six (6) mois à compter de la prise d'effet du présent contrat, les deux documents suivants, élaborés en concertation avec le délégataire du golf et soumis pour validation au Syndicat Mixte : 1. Une Charte d'harmonisation des activités implantées sur le site, définissant les modalités de coexistence et de complémentarité entre l'offre de services du complexe multi-raquettes et celle du golf (positionnement tarifaire, offres packagées, communication commune, partage de clientèle). 2. Une Charte de bonne utilisation des espaces partagés, précisant les conditions d'accès et d'usage du parking mutualisé, des voies de circulation et de tout autre espace commun aux deux délégations, ainsi que les modalités de répartition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale déchets lorsqu'une facturation distincte entre les deux exploitations n'est pas possible. Ces deux chartes feront l'objet d'un suivi annuel dans le cadre du rapport d'activité remis par le Concessionnaire au Syndicat Mixte. Le Concessionnaire s'engage à financer, concevoir et réaliser les investissements figurant en Annexe III des documents de la consultation, disponibles sur la plateforme dématérialisée. Il est précisé que la réalisation du programme d'investissements proposé par le Concessionnaire constitue une obligation essentielle du présent contrat. Dans son offre, le candidat précise un calendrier de réalisation distinguant les travaux à engager dans les 24 premiers mois et ceux relevant des années suivantes. Ce calendrier, une fois le contrat signé, a valeur contractuelle. Tout manquement

au calendrier contractuel donne lieu aux pénalités prévues à l'article 26 du présent contrat. Le Concedant dispose d'un droit de contrôle et de surveillance sur tous les travaux réalisés par le Concessionnaire.

Legal basis:

Directive 2014/24/EU

2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Procurement Document

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Title: CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE MULTI-RAQUETTES DU SITE DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Description: La présente convention porte sur l'exploitation, la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du complexe Multi-raquettes du site du Golf de Moliets-et-Maâ. Il s'agit d'une procédure ouverte soumise aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT. Le présent contrat prend effet à compter du 1er janvier 2027 et s'achèvera le 31 mai 2040. Sa durée globale est de 13 ans et 5 mois. La durée de la concession est réputée permettre l'amortissement des travaux réalisés par le Concessionnaire. Elle a également été déterminée afin de coïncider avec l'échéance du contrat de délégation de service public du golf conclu avec le Groupe Résonance (1er juin 2025 – 31 mai 2040), permettant au Syndicat Mixte d'appréhender la gestion globale du site à l'échéance des deux contrats. Le délégataire aura en charge les missions suivantes : - La gestion et l'exploitation de l'ensemble des équipements mis à disposition (cours couverts et extérieurs, Club House Tennis, bâtiments annexes) ; - La conservation d'une dominante « tennis » sur le site, avec la volonté de développer des activités sportives et de loisirs complémentaires : les candidats proposant librement les activités complémentaires au regard de leur projet, dans le respect des contraintes de service public définies ci-après ; - La réalisation des investissements nécessaires à la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du site ; - La perception des recettes d'exploitation auprès des usagers et, le cas échéant, de tiers ; - Aucune participation financière du Syndicat Mixte n'est prévue. Le Concessionnaire devra présenter un numéro d'affiliation à la Fédération Française de Tennis (FFT). Cela peut nécessiter l'installation d'une association sportive. Au-delà de l'affiliation institutionnelle, le Concessionnaire est tenu de mettre en place un partenariat structurel avec le Comité départemental des Landes de Tennis (FFT). Afin de permettre aux candidats d'apprécier les caractéristiques des locaux, le Syndicat organise pour les candidats qui le souhaitent une visite du site. Les candidats sont invités à prendre contact avec le Syndicat pour en fixer la date par courriel à l'adresse suivante : syndicats.mixtes@landes.fr Au cours de cette visite, il ne sera répondu à aucune question des candidats. Les candidats sont informés que plus aucune demande de visite ne sera acceptée par le Syndicat à compter du Lundi 6 juillet 2026 – 12h00. Le lieu de rendez-vous sera fixé sur le site.

Internal identifier: 0

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 92610000 Sports facilities operation services

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Landes (FRI13)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Other duration: Unknown

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Quality

Description: - La qualité technique de l'offre appréciée sur la base du Mémoire technique (60 points) : •Qualité, pertinence et programmation temporelle des travaux et investissements proposés (20 points). L'analyse portera sur la nature des travaux, leur adéquation avec les besoins du site et leur montant global. Une attention particulière sera portée à la répartition temporelle des investissements : les offres prévoyant la réalisation d'une part significative du programme dans les 24 premiers mois du contrat seront valorisées. •Qualité du projet d'exploitation et de la programmation sportive (20 points) soit : - Pertinence des différentes activités de raquettes proposées (10 points) - Pertinence des mesures prises pour développer l'attractivité du complexe sportif, notamment en lien avec les acteurs institutionnels du territoire (FFT, Comité des Landes) (5 points) - Pertinence des mesures proposées pour assurer une gestion respectueuse de l'environnement (5 points) •Pertinence des modalités d'accueil proposées pour les associations tennistiques locales, les établissements scolaires et le grand public (20 points)

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 60

Criterion:

Type: Price

Description: - La qualité économique de l'offre appréciée sur la base du Mémoire financier (40 points): •Pertinence et viabilité du compte d'exploitation prévisionnel (15 points) •Niveau de la redevance proposée au Syndicat Mixte (Part fixe et variable) (15 points) •Pertinence des niveaux de tarifs proposés (10 points)

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 40

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://demat-ampa.fr/entreprise/consultation/608962?orgAcronyme=sy-sm-moliets-messanges40>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://demat-ampa.fr/entreprise/consultation/608962?orgAcronyme=sy-sm-moliets-messanges40>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 24/08/2026 12:30:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Review organisation: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Information about review deadlines: voir documents de la consultation

Organisation providing additional information about the procurement procedure: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Organisation providing offline access to the procurement documents: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Organisation providing more information on the review procedures: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Organisation receiving requests to participate: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Organisation processing tenders: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Registration number: 25400216500044

Postal address: 23 rue Victor Hugo

Town: MONT-DE-MARSAN

Postcode: 40000

Country subdivision (NUTS): Landes (FRI13)

Country: France

Contact point: Xavier FORTINON

Email: syndicats.mixtes@landes.fr

Telephone: +33 558054211

Internet address: <https://www.demat-ampa.fr>

Roles of this organisation:

Buyer

Organisation providing additional information about the procurement procedure

Organisation providing offline access to the procurement documents

Organisation receiving requests to participate

Organisation processing tenders

8.1. ORG-0002

Official name: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Registration number: 25400216500044

Postal address: VILLA NOULIBOS - 50 COURS LYAUTEY

Town: PAU CEDEX

Postcode: 64010

Country subdivision (NUTS): Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Country: France

Internet address: <https://www.telerecours.fr/>

Roles of this organisation:

Review organisation

Organisation providing more information on the review procedures

Mediation organisation

Notice information

Notice identifier/version: fd6cdfab-ca00-4afa-a705-caa6dadf791d - 01

Form type: Competition

Notice type: Contract or concession notice – standard regime

Notice subtype: 16

Notice dispatch date: 17/06/2026 10:05:40 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Languages in which this notice is officially available: French

Notice publication number: 417868-2026

OJ S issue number: 116/2026

Publication date: 18/06/2026